

MALADIES de la PEAU et VICES du SANG
SPECIALITES RENOMMEES
Laboratoires scientifiques de la PHARM. DU TRICHON ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Roubaix, tous les jours
Mme Spéciale Elisabeth

Journal de Roubaix

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois. 22.00, 6 mois. 40.00, 1 an. 74.00
France et Belgique.....	3 mois. 25.00, 6 mois. 45.00, 1 an. 80.00
Etranger: Tarif A.....	3 mois. 30.00, 6 mois. 55.00, 1 an. 95.00
— Tarif B.....	3 mois. 35.00, 6 mois. 65.00, 1 an. 105.00

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grasse-Rue. Tél. 34 et 1908. Inter. 6
TOURCOING..... 33, rue Carot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faldorbe. Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 04.82.

LA CRISE
n'existe pas...
pour les commerçants
qui savent faire
les sacrifices nécessaires.
CONTROLEZ-LE
AU SOLDEUR
33, Rue Pierre-Motte, 33
ROUBAIX

Pour que la famille puisse acquérir la propriété de son foyer par la loi Loucheur

Au moment où le Conseil général vient de prendre des dispositions pour l'application de la loi Loucheur dans le département du Nord, il nous paraît utile de publier un commentaire pratique des textes relatifs aux habitations à bon marché qui nous a été communiqué par le Ministère du Travail:

La santé physique et la santé morale de la famille exigent une habitation saine, confortable et attrayante. Pour sauvegarder son indépendance, pour assurer son développement en toute sécurité, il est infiniment souhaitable que la famille puisse acquérir la propriété de son foyer. C'est pourquoi les pouvoirs publics viennent de faire un effort nouveau et d'une importance sans précédent, en faveur du logement ouvrier. Cet effort développe et complète ceux qui avaient été réalisés dans les lois antérieures, auxquelles restent attachés les noms de MM. Sieffried et Ribot.

La loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements, en vue de remédier à la crise de l'habitation, envisage la construction en cinq années:

1° De 200.000 maisons individuelles à bon marché ou logements, principalement destinés à devenir la propriété des personnes peu fortunées;

2° De 60.000 logements à loyers moyens; et pour la réalisation de ce programme, elle ouvre largement le concours pécuniaire de l'Etat.

Traitant exclusivement des habitations à bon marché, sous réserve de leur affectation à un intérêt d'ordre public, la loi nouvelle que la législation antérieure qui, dans ses grandes lignes, demeure appliquée.

L'Etat ne construit pas lui-même.

Avant tout, il convient de préciser que:

a) L'Etat ne construit pas lui-même les habitations à bon marché; par conséquent, le Ministère du Travail ne passe, de ce chef, aucun marché; il ne procède à aucune adjudication de fournitures; il n'entreprend aucun travaux;

b) L'Etat ne consent pas directement de prêts aux particuliers, sous quelque forme que ce soit; des avances sont faites par lui à des organismes intermédiaires (Offices publics, Sociétés d'habitations à bon marché, Sociétés de Crédit immobilier, etc.), qui, eux, peuvent faire des prêts aux particuliers.

I. — Qui peut profiter de la législation sur les habitations à bon marché?

Toutes les personnes « peu fortunées », quelle que soit leur profession; notamment celles qui vivent principalement de leur travail et dont le salaire est modeste.

Retenant parmi les personnes peu fortunées, les ouvriers de l'industrie, les commis, les employés aux appointements peu élevés, les petits fonctionnaires, les ouvriers agricoles et employés de ferme. La législation s'applique aussi aux fermiers, aux métayers, aux cultivateurs, aux artisans ou aux petits patrons travaillant habituellement seuls ou avec un seul ouvrier et avec des membres de leur famille, salariés ou non, habitant avec eux, toujours sous réserve qu'ils soient peu fortunés.

Au-dessus de quel salaire ou de quel revenu cesse-t-on d'être considéré comme « peu fortuné »?

Aucune disposition de la loi ou des règlements ne l'indique. C'est à dessein d'ailleurs, pour laisser une certaine latitude dans l'appréciation de cette qualité.

Les organismes qui construisent des habitations à bon marché ou qui font des prêts pour l'acquisition d'habitations à bon marché sont appelés à apprécier la situation des intéressés dans chaque espèce. Le législateur a pensé qu'on pouvait leur faire confiance.

Dans les années 1926 et 1927, en raison de la limitation des sommes que l'Etat pouvait mettre à la disposition de ces organismes, il avait été nécessaire de réserver le bénéfice des avances à certaines catégories de travailleurs particulièrement intéressantes et d'exclure, en principe, les célibataires, les ménages sans enfant, ainsi que les personnes qui n'étaient pas affranchies de l'impôt général sur le revenu.

Cette restriction n'existe plus. Désormais, les personnes peu fortunées, quelle que soit leur situation de famille, alors même qu'elles seraient célibataires, dans une certaine mesure de l'impôt général sur le revenu, peuvent prétendre à tous les avantages de la loi.

Le départ des amazones pour le raid hippique Paris-Cannes



LE DÉPART DES AMAZONES AURA LIEU CE MATIN, A 7 H. 30, A LA PORTE DE PICPUS. Dans un marché du bois de Boulogne à un lieu, hier matin, la présentation des concurrents du raid hippique Paris-Cannes. Il faisait très froid et les assistants ne considéraient pas sans une admiration curieuse ces amazones qui partaient avec la Riviera pour but. Voici, de gauche à droite: M^{lle} RACHEL DURANGE, CHERMOT, HUGUETTE VILLERS, RACHEL GROSSI, SAVIN, LEUCK, HUSTEUX, MARY FÉVAUX, LENOIR, RENARD et LEROUXVILLE. (Cliché World Photos.)

L'AFFAIRE DE LA « GAZETTE DU FRANC »

La charrette quotidienne des inculpés

M. GAST, REDACTEUR EN CHEF DE LA « GAZETTE »
M. WALHER, CHEF DU PERSONNEL DE L'« INTERPRESSE ». — M^{me} LEGROS

LES COMPTES CHIFFRÉS ET LE CARNET DE M^{me} HANAU



On transporte le lit mobile sur lequel est couché M. PIERRE AUDIBERT pour l'installer dans la voiture d'ambulance. — Au fond: L'infirmerie du directeur de la « Gazette du Franc » (W.W.P.)

LE RACOLAGE DES SOUSCRIPTEURS FICTIFS
Paris, 4 janvier. — M. Glard, juge d'instruction, a poursuivi l'audition de divers témoins dans l'affaire de la Gazette du Franc.

Trois nouvelles inculpations pour souscriptions fictives

Paris, 4 janvier. — Au cours de cet après-midi, M. Glard a poursuivi l'audition de trois nouveaux témoins dans l'affaire de la Gazette du Franc.

M. Walher, qui avait souscrit cinq cents actions de la Compagnie Financière et Foncière, quoique ayant indiqué qu'elle ignorait la législation qui régit les sociétés anonymes, est inculpée d'escroquerie, abus de confiance et complicité.

LE CARNET DE M^{me} HANAU
Le journal du soir qui annonçait l'existence d'un carnet sur lequel M^{me} Hanau inscrivait ses comptes de la corruption est la Liberté. Voici, à titre de document, ce que publie M. Camille Aymard:

Il y a dix jours poison dans la nasse. Il y a notamment deux anciens présidents du Conseil et, cela va de soi, beaucoup de parlementaires. Nous avons déjà dit comment M^{me} Hanau prenait ce poison-là.

LE FUTUR PRÉFET DU NORD
Paris, 4 janvier. — Le candidat autonomiste présenté par M. Rossé comme son successeur aux élections législatives du 13 janvier à Colmar est M. Haus. Dans un appel aux électeurs, M. Rossé explique que M. Haus ne sera que son remplaçant au Parlement jusqu'à ce que l'amnistie soit votée.

LE DÉPART DES AMAZONES POUR LE RAID HIPPIQUE PARIS-CANNES
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

Au cours d'un important débat, et après l'intervention de MM. Loucheur, de La Grange et Hutelo le Conseil général du Nord décide la création d'un sanatorium antituberculeux dans l'Avesnois

La deuxième et dernière journée de la session extraordinaire du Conseil général du Nord a vu se dérouler deux séances publiques. La séance du matin s'ouvre à 11 h. M. Mahieu, président, assisté de M. Bourdon comme secrétaire, M. Hudelo est présent.

LA CIRCULATION SUR LE GRAND BOULEVARD

L'Assemblée est ensuite saisie d'un vœu de MM. Edouard Roussel et E. Descamps, tendant à supprimer les pylônes au milieu du Grand Boulevard en vue de régulariser la circulation automobile.

Les inondations de la Lys retiennent une fois de plus l'attention de l'Assemblée départementale. Les travaux qui s'imposent pour l'amélioration de cours de la rivière, pour l'approfondissement et l'élargissement de son lit nécessitent une dépense de 15 millions dans laquelle les prestations en nature interviendront pour 60 %.

La grève du textile à Halluin

Des incidents se produisent à la sortie des usines

Paris, 4 janvier. — Les vacances parlementaires du Nouvel An seront, cette année, de courte durée. C'est, en effet, le second mardi de janvier soit le 8, que selon les termes mêmes de la Constitution, le Parlement doit se réunir pour ouvrir sa session ordinaire qui dure au minimum cinq mois.

La rentrée du Parlement

Le Président socialiste Bouisson n'aurait pas de concurrent

Paris, 4 janvier. — Les vacances parlementaires du Nouvel An seront, cette année, de courte durée. C'est, en effet, le second mardi de janvier soit le 8, que selon les termes mêmes de la Constitution, le Parlement doit se réunir pour ouvrir sa session ordinaire qui dure au minimum cinq mois.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE BOUISSON
Paris, 4 janvier. — M. Léon Meyer, député du Havre, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation qui avait été annoncée à la dernière réunion du groupe radical-socialiste sur la politique générale du Gouvernement.